



29 MAI 2026

09H-17H

REGARDS CROISÉS DROIT PUBLIC/DROIT PRIVÉ DE LA CONSTRUCTION :

DIVERGENCE, CONVERGENCE, INTERDÉPENDANCE

VENDREDI 29 MAI 2026

9h00 - 12h30

🕒 **09h00** | Propos introductifs

Hervé de GAUDEMAR, Professeur de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur de l'Equipe de Droit Public de Lyon

Fanny CHARVIER, Docteure en droit, Avocat au Barreau de Lyon

I. L'office du (des) juge(s) en droit de la construction : la dualité juridictionnelle en pratique

🕒 **09h15** | Dialogue des juges : le référé et l'expertise (Table ronde)

Sous la modération de **Fanny CHARVIER**, Docteure en droit, Avocat au Barreau de Lyon

Victor BOULVERT, Juge des référés construction du Tribunal judiciaire de Lyon

Romain REYMOND KELLAL, Juge des référés du Tribunal administratif de Lyon

La responsabilité des constructeurs devant le juge administratif et l'impact sur certaines actions contentieuses subséquentes (sous-traitants et fabricants)

Philippe REES, Vice-Président du Tribunal administratif de Strasbourg

Florian MICHEL, Avocat au Barreau de Lyon

🕒 **11h00** | Pause

II. La responsabilité des constructeurs : un socle commun pour une application différenciée

🕒 11h30 | Dialogue des juges : la qualification, l'imputabilité et la réparation des désordres (Table ronde)

Sous la modération de **Fanny CHARVIER**, Docteure en droit, Avocat au Barreau de Lyon

Marc-Emmanuel GOUNOT, Vice-Président du Tribunal judiciaire de Lyon, Président des chambres de la construction du Tribunal judiciaire de Lyon

Philippe ARBARETAZ, Président de la 4^e chambre de la Cour administrative d'appel de Lyon

🕒 12h30 | Cocktail déjeunatoire (inscription obligatoire)

14h00 - 17h00

🕒 14h00 | La responsabilité contractuelle des constructeurs : un régime réduit à peu de chagrin devant le juge administratif ? (table ronde)

Sous la modération de **François LICHERE**, Professeur de droit public, Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur de la Chaire de droit des contrats publics

Hervé de GAUDEMAR, Professeur de droit public, Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur de l'Equipe de Droit Public de Lyon

Gatien CASU, Maître de Conférences de droit privé, Université Jean Moulin Lyon 3, Avocat au Barreau de Lyon

🕒 14h45 | Les désordres futurs : la décennale au-delà de la décennale

Hélène HOEPFFNER, Professeure de droit public, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Juliette MEL, Docteure en droit, Avocat au Barreau de Paris

III. L'assureur construction et le procès : une participation à géométrie variable

Sous la modération de **Sabine ABRAVANEL-JOLLY**, Professeure de droit privé, Directrice de l'Institut des Assurances de Lyon et **Axelle ASTEGIANO-LA RIZZA**, Maître de conférences de droit privé HDR, Directrice adjointe de l'Institut des Assurances de Lyon, Université Jean Moulin Lyon 3

🕒 15h30 | L'assureur dommages-ouvrage devant le juge administratif

Intervenant : **Fanny CHARVIER**, Docteure en Droit, Avocat au Barreau de Lyon

🕒 16h00 | La participation de l'assureur décennal aux débats sur la qualification décennale des désordres

Claire DEMANCHE, Responsable juridique et **Julien FAUTREL**, Responsable indemnisation, l'Auxiliaire BTP

🕒 16h45 | Propos conclusifs

Matthieu POUMAREDE, Professeur de droit privé, Université Toulouse Capitole,
Doyen de l'Ecole de droit

🕒 17h00 | Fin du colloque



VALIDATION AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE DES AVOCATS

DROIT D'INSCRIPTION

📌 Inscription obligatoire

Gratuité : Enseignants-chercheurs,
élèves avocats et étudiants (sur
justificatif)

- 330 € TTC pour les
professionnels (soit 300 € HT)

*cocktail ouvert aux personnes inscrites

Colloque ouvert en présentiel
et distanciel : veuillez préciser
votre mode de participation sur
le bulletin d'inscription. Le lien de
la visio-conférence sera envoyé
quelques jours avant le colloque.

CONTACT

Équipe de droit public de Lyon

✉ edp-lyon@univ-lyon3.fr

☎ 04 78 78 70 59